

**Présentation du Centre de justice des Premiers Peuples de  
Montréal (CJPPM)  
La Commission d'enquête sur les relations entre les  
Autochtones et certains services publics au Québec : écoute,  
réconciliation et progrès**

Le 20 février  
10H45 – 12H30  
201, avenue Viger Ouest, Montréal (Québec), H2Z 1X7 (Hall Viger)

**Centre de justice des Premiers Peuples de Montréal (CJPPM)**  
2001 Blvd. St. Laurent, Montreal, QC, H2X 2T3  
Site web: [justicemontreal.ca](http://justicemontreal.ca)

**10h45 – 11h45**

**Serge Tremblay, Président, Centre de justice des Premiers Peuples de  
Montréal :**

**I. Introduction (Serge – ajouter un intro, présentation de  
toi-même et moi, un merci de nous inviter à partager notre  
Centre et nos idées )**

J'aimerais commencer par reconnaître que l'Université Concordia est située en territoire autochtone, lequel n'a jamais été cédé.

Nous reconnaissons la nation Kanien'kehá: comme gardienne des terres et des eaux sur lesquelles nous nous réunissons aujourd'hui. Tiohtiá: ke / Montréal est historiquement connu comme un lieu de rassemblement pour de nombreuses Premières Nations, et aujourd'hui, une population autochtone diversifiée, ainsi que d'autres peuples, y résident. C'est dans le respect des liens avec le passé, le présent et l'avenir que nous reconnaissons les relations continues entre les Peuples Autochtones et autres personnes de la communauté montréalaise.

## **II. Histoire sur le Centre de justice des Premiers Peuples de Montréal**

Lors d'une rencontre tenue au mois de novembre 2011, le groupe de travail des initiatives en justice communautaire autochtone au Québec a identifié le besoin d'avoir un cadre/une ressource en justice communautaire autochtone à Montréal pour répondre aux besoins suivants :

1. Montréal compte peu de ressources qui offrent, aux Autochtones en conflit avec la loi, un ensemble de services de soutien tout au long des procédures judiciaires et liées au système correctionnel;
2. L'absence d'une structure en justice communautaire et d'approches alternatives pour gérer les crimes et résoudre les conflits, basée sur les valeurs et la culture autochtones à Montréal;
3. Le besoin d'outils d'information appropriés culturellement pour améliorer la compréhension des problèmes et des causes sous-jacentes derrière les crimes commis par les Autochtones.

Le groupe de travail a mandaté Lyne St-Louis de Taiga Vision pour envisager la possibilité de réseauter avec les ressources autochtones de Montréal, soit le sous-comité de justice du RÉSEAU, pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal. Le sous-comité a regardé les données existantes :

Selon l'étude *Urban Aboriginal Peoples Study (UAPS)*, de tous les individus interviewés, 60 % ont suggéré que la mise sur pied d'un système de justice autochtone complémentaire et distinct du système conventionnel était nécessaire.

Selon les données des Services parajudiciaires autochtones du Québec (SPAQ), en 2011 la clientèle du personnel parajudiciaire autochtone dans le Montréal métropolitain était composée de 331 clients d'origine autochtone accusés d'un crime. De ce nombre, 74 % des accusés étaient des hommes et 26 % étaient des femmes. Les deux catégories les plus courantes incluaient : voies de fait simples ou voies de fait graves.

Malheureusement, le Service de Police de la Ville de Montréal ne compte aucune donnée sur les populations spécifiques, dont la population autochtone.

Le service correctionnel du Canada (SCC) a fourni certaines données sur le nombre de contrevenants autochtones sous surveillance à Montréal depuis un an. Montréal compte en tout 38 Autochtones sous libération conditionnelle. Le SCC a également révélé que plusieurs Autochtones restent emprisonnés plus longtemps en raison de l'absence d'un programme de justice à Montréal.

Le sous-comité a décidé que des recherches étaient nécessaires et, par conséquent, les données actuelles ont été recueillies par le biais de deux projets d'étude et d'un projet de recherche plus élaboré :

- Thèse de maîtrise de Mikael Granier
- *Aboriginal Justice Research Project (projet de recherche sur la justice autochtone)* de Vivien Carli
- Programme *JustPeace* dirigé par le sous-comité de justice du RÉSEAU

Le projet de recherche sur la justice autochtone (*Aboriginal Justice Research Project*) qui s'est déroulé aux mois de mars et d'avril 2012 comprenait 63 entrevues. Les résultats ont révélé :

- Un manque important de soutien culturellement approprié pour la population autochtone durant toutes les étapes: la prévention de l'infraction, pendant le processus judiciaire, après l'incarcération et au cours de l'intégration;
- Un manque d'accès à des mesures de justice alternatives (c.-à-d. solutions de substitution à l'incarcération);
- Un manque de compréhension du système judiciaire et des droits personnels lors d'un processus judiciaire (manque de compréhension de la part des Autochtones accusés d'un délit);
- Un manque de compréhension de la part du personnel des services judiciaires et correctionnels à propos de la culture autochtone et des problèmes particuliers touchant cette population.

L'étude détaillée (le programme *JustPeace*) comprenait 42 entrevues. Les résultats ont révélé :

- La plupart des intervenants-clés judiciaires et socio-judiciaires ont souligné la réalité grandissante du nombre élevé de détenus autochtones qui se retrouvent dans des centres de détention provinciaux. Une fois ceux-ci libérés, ils sont retenus à Montréal où un nombre important d'entre eux deviennent des sans-abri en raison de l'absence d'une stratégie de réintégration appropriée.
- Au niveau fédéral, les maisons de transition sont en mesure d'offrir une forme de réintégration, mais sans approche adaptée et elles ne possèdent pas les informations concernant la communauté ou l'origine du client. Par conséquent, les principaux enjeux sont :

- a) l'absence de stratégies de réintégration appropriées pour les ex-contrevenants autochtones à Montréal ;
  - b) le manque de suivi et de renseignements sur la trajectoire de ces individus.
- Montréal ne compte aucun service de justice approprié aux Autochtones. Plusieurs services et ressources non-autochtones ne possèdent pas les connaissances et la formation nécessaire pour intervenir auprès de cette clientèle.
  - Il est nécessaire de mettre sur pied une ressource centrale pour voir à ce que tous les intervenants-clés communiquent entre eux afin de s'assurer que les Autochtones ne tombent pas entre les mailles du filet. Il y a un besoin croissant de mises à disposition d'informations et un centre indépendant pouvant offrir une approche holistique et agir comme point central pour accéder à d'autres services.
  - Les ressources sociales et judiciaires ont tendance à être déficientes en matière de connaissances générales de l'ensemble des services socio-judiciaire.
  - Les services parajudiciaires Autochtones Québec représente l'un des groupes qui s'implique le plus tout au long du processus judiciaire. Cependant, ils ne possèdent pas les ressources nécessaires pour assurer le suivi auprès de leurs clients après avoir complété leur sentence.
  - Il y a un manque de connaissance au sujet des solutions de rechange ou de ressources pour la clientèle autochtone (i.e. Code criminel 717 Mesures de rechange, Code criminel 718.3 (e) Rapport Gladue) chez la plupart des intervenants judiciaires à Montréal.

Les études ont démontré un besoin évident de la mise en place d'un programme de justice autochtone. Après de nombreuses consultations, des options ont été explorées. Le Centre de justice des Premiers Peuples de Montréal a été officiellement constitué le 22 janvier 2014 en tant qu'organisme indépendant.

### **III. Mandat du Centre de justice des Premiers Peuples de Montréal**

Le CJPPM a ouvert ses portes au printemps 2017, et a commencé à offrir des services dans le cadre de son programme de prévention, de déjudiciarisation et d'intervention.

Le Centre est une nouvelle ressource importante qui permettra à la population autochtone de Montréal d'avoir accès à un ensemble de services de soutien socio-judiciaire, soit :

- des alternatives à la judiciarisation;
- de la justice réparatrice
- des services culturellement adaptés
- des programmes de prévention

Le tout afin de faciliter la réadaptation, la réintégration et la réinsertion sociale des délinquants et à améliorer leur qualité de vie.

Le mandat de l'organisation est de chercher à travailler avec la communauté autochtone en vue de mettre un terme aux problèmes systémiques associés à la marginalisation, la discrimination et la victimisation de la population autochtone dans le système de justice et correctionnel au moyen de ressources et de services adaptés à leur culture.

La CJPPM adopte une approche spécifique pour s'attaquer à la surpopulation des Autochtones dans le système judiciaire et correctionnel. L'objectif est de sensibiliser la population autochtone à développer un sentiment d'appartenance adapté à leur culture et leurs valeurs.

#### **IV. Membres du CA**

- Me **Serge Tremblay** (LL. B. 1986), Président, est membre du barreau depuis 1989 et est Innu de la communauté de Mashteuiatsh du Lac St-Jean. Il est impliqué depuis 35 ans en milieu autochtone. Me Tremblay travaille au sein de Tremblay Cormier Avocats, où il pratique entre autres, le droit autochtone, criminel et administratif. Il siège actuellement sur le conseil d'administration du Centre de Justice des Premiers Peuples de Montréal comme président.
- Me **Julie Philippe** (LL. B. 2003), Vice-présidente est membre du Barreau du Québec depuis 2004. Elle est associée au sein du bureau Lamarre Linteau & Montcalm, où elle pratique le litige civil, commercial et familial depuis plus de 13 ans. Elle est autochtone de la nation innue, issue de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, dans la communauté de Mashteuiatsh, au Lac-Saint-Jean. Elle occupe également le poste de coordonnatrice au recrutement et aux affaires autochtones auprès de la faculté de droit de l'Université de Sherbrooke.
- **Catherine Gibson**, Secrétaire Trésorière, possède une riche expertise du droit et des politiques publiques, ayant travaillé pendant plusieurs années comme avocate dans les domaines des revendications territoriales autochtones ancestrales et du droit de la responsabilité civile. Elle a ensuite obtenu son diplôme de maîtrise en administration

publique, axée sur la gouvernance autochtone, à l'Université Queen's.

- **Vivien Carli** est associée principale de recherche au Mowat Centre de l'École de politique publique et de gouvernance de l'Université de Toronto. Dernièrement, Vivien a dirigé la restructuration d'un programme régional de sécurité communautaire de la Société Makivik à l'intention des Inuits du Nord du Québec. Elle est cofondatrice du Centre de justice des premiers peuples de Montréal.
- **Vicky Boldo** est d'origine Cri/Salish du littoral/Métisse et membre du clan de l'ours. Elle est praticienne enregistrée en médecine énergétique (membre de l'ANQ) et détient un certificat en journalisme de l'université Concordia. Elle est co-présidente du RÉSEAU pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal. Vicky est engagée comme Aînée au Centre de ressources pour les étudiantes et étudiants autochtones à l'Université Concordia.
- **Nicolas Welt** est avocat à Aide juridique Montréal, est membre du Barreau du Québec depuis 2009 et a travaillé au bureau de l'Aide juridique de Kuujuaq avec les Inuits.
- **Marjorie Saulnier** est membre du Barreau du Québec depuis 2011. Marjorie a travaillé comme avocate dans le secteur privé durant plusieurs années avant de se joindre à Affaires mondiales Canada en 2014, au sein de la division de l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels. Depuis 2017, elle œuvre à titre d'analyste des politiques dans la division des pratiques commerciales responsables.
- **Wina Sioui, avocate, Conseil des Premières Nations**



## V. Employées du CJPPM

- **Danielle Beaulieu** est la Coordonnatrice au programme Prévention du CJPPM. Elle est une travailleuse sociale. Elle a travaillé à titre d'intervenante psychosociale dans un centre d'hébergement pour les membres des Premières Nations, Inuits et Métis en situation d'itinérance de 2014 à 2017.
- **Anna-Aude Caouette** est la Coordonnatrice au programme Diversion du CJPPM. Elle est d'origine métisse et s'identifie comme autochtone: son père étant de la nation crie de Waskaganish et sa mère d'Amos. Elle est intéressée par le mouvement de revitalisation des langues et de la culture autochtone et rêve de passer plus de temps sur le territoire d'eeya Istchee avec ses enfants et sa famille.

(Comme vous pouvez le constater le conseil est constitué d'une belle équipe regroupant des personnes ressources issues de tous les milieux et possédant une bonne expertise en droit autochtone.)

## VI. Les services du CJPPM:

### 1. Prévention et déjudiciarisation:

- Programme sur l'établissement de relations saines
- Programme sur la gestion de la colère
- Programme sur la toxicomanie et l'usage de substances
- Guérison et mentorat des aînés

### 2. Intervention et diversion:

- Offrir des informations juridiques de base
- Références, soutien et accompagnement
- Offrir un soutien financier durant le transport

- Programme de la Cour Municipale (PAJIC) et la clinique Droits Devant
- Programme de travaux compensatoires en partenariat avec le YMCA

### 3. Sensibilisation et renforcement des capacités:

- Réalités Autochtones
- Sécurité culturelle
- Information sur le continuum de la justice et des peuples Autochtones
- Plaidoyer

### **Cette année, le CJPPM vise a:**

- Continuer d'adapter culturellement le PAJIC
- Consolider le programme de travaux compensatoires avec le YMCA
- Créer un programme de travaux communautaires en partenariat avec les organisations autochtones et allochtones
- Créer un programme de mesures de rechanges en matière criminelle (palais de justice)
- Créer un programme de visite en prison (fédérale et provinciale)
- Accroître le réseau du Centre

### **VII. Les partenaires du Centre de justice**

- Foyer pour femmes autochtones de Montréal
- La Porte Ouverte
- Projet Autochtones du Québec (PAQ)
- Centre d'amitié autochtone de Montréal
- Clinique Droits Devant
- YMCA
- Onentokon Healing Lodge
- Cour municipale de Montréal

### **VIII. Profil de la clientèle**

Depuis son ouverture, le CJPPM a fourni du soutien et de l'accompagnement auprès de plusieurs membres des Premières Nations, Inuit et Métis en situation d'itinérance et de précarité à Montréal. Nos clients se sont identifiés comme ayant des relations avec de nombreuses communautés, notamment: Innu, Inuit, Cris, Atikamekw, Mohawk, Anicinape et Migma'q, représentant ainsi 7 des 11 Nations du Québec. Nous remarquons également que nous avons des clients autochtones provenant d'autres communautés à l'extérieur du Québec.

Les **besoins** nommés par la communauté autochtone montréalaise sont nombreux:

- soutien psychosocial et juridique;
- la prévention du suicide;
- intervention en situation de crise;
- le deuil et la perte;
- la signalisation d'abus commis par la police;
- soutien concernant le rapport de personnes disparues.

De la totalité des individus ayant accédé les services du CJPPM, on remarque une participation équivalente entre les femmes et les hommes. Au niveau de la langue et des prestations de services, la majorité de la clientèle préfère recevoir les services en anglais. On retrouve également des clients issus des nations Innu, Cri et Anicinape qui communique plutôt en français.

**Quelques données intéressantes:**

- Depuis 2017, le CJPPM a offert des services à 66 personnes;
- Parmi eux, il y a 31 femmes et 33 hommes;
- Sur le plan culturel, 50% des clients sont Inuits et 50% sont issus des Premières Nations;

Le programme de Prévention a fournit les services suivants:

- Programme axé sur les relations saines: 5 clients
- Programme axé sur la consommation: 8 clients

- Soutien aux victimes d'actes criminels: 1 client
- Programme PAJIC à la cour municipal (présentement en développement vers une approche culturellement sécurisante):
- 40 individus ont accédé aux services en lien avec le PAJIC, de ceux-ci, environ 10 personnes ont finalisé le programme, ayant réussi à éliminer 223 contraventions et à adresser trois accusations criminelles.
- Services psychosociaux individuels : 7 clients à date
- Programme d'heures compensatoires: 3 clients
- Programme d'heures communautaires: 2 clients

#### Programme de diversion et d'intervention

- Programmation culturelle et rencontres avec aînés au centre de détention de Bordeaux: 14 participants;
- Planification et développement afin d'établir un conseil communautaire (Indigenous Justice Committee) qui aura le mandat d'évaluer et de recommander des mesures de rechange culturellement sécurisantes et des plans de déjudiciarisation pour les personnes accusées;
- L'Aide juridique a accepté de fournir un avocat pour offrir des services 1,5 jour par semaine au même endroit que le Centre;
- Le Centre a fourni de l'argent pour le transport de 20 clients jusqu'à présent pour accéder aux services, se rendre à la Cour ou pour des rendez-vous avec leur avocat;
- Le Centre a soutenu 2 personnes en probation;
- Le Centre a développé une collaboration informelle avec le CAVAC dans le but qu'un ou deux travailleurs/euses du CAVAC soient formés pour travailler spécifiquement avec la clientèle autochtone.

#### **IX. Impact des services**

Lorsque les programmes (incluant PAJIC et autres) sont adaptés et offerts par le CJPPM, ils contribuent à faciliter l'accès aux services culturellement sécurisants pour les personnes autochtones. Ils contribuent également à offrir un soutien continu et holistique aux personnes autochtones dans leur expérience avec le système correctionnel et de justice. Les impacts peuvent inclure:

- Réduit le nombre d'accusations contre les personnes autochtones;
- Réduit le taux de récidive chez les personnes autochtones;
- Change les mentalités et augmente la compréhension à propos des personnes autochtones en sensibilisant les différents acteurs socio-judiciaires;
- Assure une ville inclusive pour la population autochtone;
- Développe des partenariats innovants nous permettant de réaliser des services légaux holistiques;
- Développe les capacités des personnes autochtones, la compréhension du système de justice et de leurs droits;
- Assure une population urbaine autochtone résiliante;
- Créé des alternatives au système de justice contrôlées par la communauté.